



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
 GENERALE

E/CN.14/741
 6 février 1980

FRANCAIS
 Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Première réunion du Comité technique
 préparatoire plénier

Addis-Abéba, 3-8 avril 1980

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quinzième session/sixième réunion
 de la Conférence des ministres

Addis-Abéba, 9-12 avril 1980

RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
 INTERINSTITUTIONS DES NATIONS UNIES SUR L'INTEGRATION
 DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Lusaka (Zambie) 1er et 4 décembre 1979

RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
INTERINSTITUTIONS DES NATIONS UNIES SUR L'INTEGRATION
DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Lusaka (Zambie) 1er et 4 décembre 1979

A. ORGANISATION ET PARTICIPATION

1. La deuxième réunion du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'intégration de la femme au développement en Afrique a eu lieu à Mulungushi Hall, à Lusaka, les 1er et 4 décembre 1979. On trouvera la liste détaillée des participants à l'Annexe I.
2. La réunion a été ouverte officiellement par la présidente de la première réunion, Mme Aida Gindy, Directeur du Bureau régional du FISE pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Mme Lucille Mair, Secrétaire générale de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme de 1980, avait envoyé un télégramme où elle regrettait que des engagements à l'Assemblée générale l'ait empêchée d'arriver à temps à Lusaka pour assister à la réunion du Groupe de travail et assurait ce dernier de l'appui du secrétariat.
3. La réunion a élu les membres du bureau suivants :
Présidente : Mme Aida Gindy (FISE)
Vice-Présidente : Mme N. Tschyrkow (OIT)
Rapporteur : Mme Yasmin Morenas (FAO)

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Allocution d'ouverture de la présidente
 2. Election du bureau
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Présentation du rapport intérimaire du secrétariat
 5. Plans de coopération interinstitutions en application des résolutions de l'Assemblée générale et modalités de coopération, de collaboration et de coordination

6. Présentation d'un résumé des projets en cours et des projets prévus pour l'intégration des femmes au développement dans la région africaine

7. Conclusion

C. COMPTE RENDU DES DEBATS

Allocution d'ouverture

5. La présidente a félicité le secrétariat du Groupe de travail interinstitutions d'avoir convoqué le Groupe. Elle a rappelé que la Commission économique pour l'Afrique avait eu l'idée de commencer les activités en faveur des femmes au cours des années 60 sous la direction de M. Riby-Williams, Chef de la Division du développement social et de M. Robert Gardiner, ancien Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.

6. A la Conférence régionale africaine de 1977 en Mauritanie, les organismes des Nations Unies avaient tenu une réunion officieuse, au cours de laquelle ils avaient décidé d'établir un groupe de travail interinstitutions dès que possible.

7. La Présidente a mentionné que le programme serait surtout de caractère pragmatique, de manière à établir comment les organismes peuvent collaborer et que priorité serait donnée aux régions rurales, car elles sont des groupes de production d'une importance cruciale pour l'économie du pays.

8. Elle a demandé au Groupe de travail d'examiner de manière critique la question de l'intégration de la femme dans le développement et d'orienter cette intégration. En outre, elle a suggéré d'enquêter sur les mesures prises en faveur des femmes urbaines pauvres.

9. Elle a transmis les remerciements du Groupe de travail à Mme Yvette Abrahamson (UNESCO), Vice-Présidente de la première réunion, qui avait été mutée à New York.

Rapport intérimaire du secrétariat

10. Ce rapport (annexe II) a été présenté par le Chef du Centre africain de recherches et de formation pour la femme (CARFF). Elle a informé le Groupe de travail que depuis 1978 on avait procédé à une forte décentralisation et que les Etats membres participaient de plus en plus au programme. On avait établi le Comité régional africain de coordination. Elle a présenté en détail le mandat du Groupe de travail. Elle a souligné que les questions du personnel étaient très importantes et que le Centre avait besoin d'un fonctionnaire à plein temps

pour coordonner les programmes d'intégration de la femme au développement, renvoyant à ce propos les participants au document intitulé "Progress and obstacles" établi pour la Conférence régionale.

11. Le Chef de la Division du développement social de la CEA a invité les organismes à désigner des responsables avec lesquels le Centre pourrait établir des contacts au sujet des questions concernant les programmes du Groupe de travail interinstitutions. En ce qui concerne la nomination d'un coordonnateur parmi le personnel de la CEA, il a suggéré d'étudier des sources possibles de financement.

12. Les débats qui ont suivi ont fait ressortir les principaux faits suivants :

a) Il conviendrait d'entrer en contact avec le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie de la femme par l'intermédiaire du secrétariat de la CEA au sujet du financement d'un projet concernant un poste de coordonnateur dont les services seraient prévus pour cinq ans. Il faudrait aussi demander au PNUD de bien vouloir financer ce poste.

b) En ce qui concerne la nomination d'une personne chargée d'assurer la liaison dans chaque organisme, il a été décidé que la CEA demanderait officiellement à chaque organisme de désigner une personne dont il prendrait en charge les frais de voyage lorsqu'elle assisterait aux réunions du Groupe de travail interinstitutions.

c) Pour le recrutement des Africaines, la CEA et les MULPOC devraient tenir des registres de femmes qualifiées où pourraient puiser les organismes. D'autres sources pourraient être le Programme des volontaires des Nations Unies et le projet du PNUD dans le cadre duquel on recruterait des femmes comme administrateurs auxiliaires. Les projets concernant les experts associés de SIDA et de DANIDA financent aussi de jeunes administratrices d'autres pays. La présidente a informé le Groupe de travail que le Chef du recrutement du Secrétariat de l'ONU viendrait à la Conférence régionale pour interviewer des Africaines désireuses de travailler à l'ONU.

d) Dans leurs efforts de développement des sous-régions, les MULPOC sont guidés par un Comité d'experts et un Conseil des ministres. Le Groupe de travail a été informé qu'en analysant le programme de travail des MULPOC on avait constaté qu'il ne contenait absolument rien au sujet des femmes et que le Centre avait proposé que chacun des MULPOC désigne un coordonnateur qui serait chargé d'accorder l'importance voulue aux priorités concernant les femmes dans la sous-région. Quatre des MULPOC sont en train de désigner des coordonnateurs. Le MULPOC de Tanger crée actuellement un comité sous-régional. Les coordonnateurs feront partie des MULPOC et seront responsables devant le Directeur.

13. La Présidente, en résumant les débats, a invité les organismes à travailler en étroite collaboration avec les MULPOC et à fournir des services d'appui selon les priorités de la sous-région.

Plan de coopération interinstitutions en application des résolutions de l'Assemblée générale et modalités de coopération, de collaboration et de coordination

14. Le secrétariat a souligné que cette question avait été inscrite à l'ordre du jour afin que les organismes pratiquent effectivement la coordination dont ils parlaient si souvent. De l'avis du secrétariat, cela ne pourrait être que s'il y avait une ferme volonté des différents organismes de prendre des mesures. On a proposé les mesures suivantes pour assurer une coordination effective :

- a) Désignation d'un fonctionnaire à plein temps à la CEA, qui serait chargé de donner suite à toutes les activités du Groupe de travail;
- b) Désignation par les institutions spécialisées et organisations de personnes chargées d'assurer la liaison;
- c) Création de comité interinstitutions à l'échelle nationale;
- d) Publication d'un bulletin interinstitutions;
- e) Echange de personnel technique;
- f) Exécution de projets communs.

15. Au cours des débats qui ont suivi, il a été décidé que :

a) Une coopération effective et pratique à l'échelon national était absolument indispensable pour éviter tout double emploi. Il faudrait prier les organismes des Nations Unies de désigner des femmes comme administrateurs de programme à l'échelon de la région, de la sous-région et du pays. Lorsque les projets à l'échelon du pays auraient été coordonnés, les projets sous-régionaux et régionaux seraient plus faciles à coordonner. Les participants se sont mis d'accord sur les deux méthodes suivantes de coordination à l'échelon des pays et le secrétariat a été chargé d'en faire l'essai dans quelques pays :

- i) La première solution consiste à prier le PNUD de se charger d'organiser un comité interinstitutions qui se réunirait périodiquement pour examiner les projets nationaux de manière qu'ils soient coordonnés et qu'on y incorpore un élément concernant les femmes. Ce comité se réunirait aussi avec les différents groupes de femmes du pays afin de s'assurer qu'il tienne bien compte de leurs besoins. Le PNUD a été choisi comme coordonnateur parce qu'il a des bureaux dans les divers pays et est donc mieux au courant des priorités de ces derniers.

- ii) La deuxième solution consiste à effectuer cette coordination au moyen des mécanismes relatifs aux femmes, comme les bureaux des femmes. Toutefois il a été signalé que, ces bureaux se concentrant essentiellement dans un grand nombre de pays, sur les programmes en faveur des femmes il faudrait, pour que cette solution soit vraiment efficace, que les organismes informent le bureau de tous leurs projets quelle que soit l'orientation de ceux-ci et encouragent le comité à examiner quel effet ces projets ont sur le rôle des femmes. Les organisations donatrices qui assistaient à la réunion ont souligné qu'il leur serait plus facile de participer à la coordination de cette manière que si elle était effectuée par les bureaux du PNUD. En outre on a fait ressortir que la coordination par les mécanismes nationaux des femmes offrait une meilleure base à la coordination à l'échelon sous-régional et régional, par l'entremise des comités des femmes créés par la CEA.
- b) Comme les pays n'ont pas tous des mécanismes nationaux efficaces, il a été décidé que le Groupe de travail organiserait des missions interinstitutions pour déterminer les motivations des femmes par l'intermédiaire des coordonnateurs des questions relatives aux femmes dans les MULPOC en vue d'élaborer un programme à l'intention des femmes.
- c) Le Groupe de travail devrait examiner sérieusement la formation du personnel aux techniques de la coordination.
- d) Le secrétariat devrait attendre d'avoir le personnel nécessaire avant de se lancer dans la publication d'un bulletin interinstitutions. En attendant, les nouvelles intéressant le Groupe de travail devraient être intégrées dans le bulletin de la CEA pour les femmes.

Allocution de la Présidente du Comité régional africain de coordination (CRAC)

16. Mme Tsanga a souligné que c'était la première fois qu'elle travaillait avec ce Groupe et qu'il lui était par conséquent difficile d'évaluer le travail qu'il faisait et en particulier d'avoir une idée d'ensemble de la situation en Afrique, étant donné que chaque sous-région avait ses caractéristiques propres. Dans son pays, la République-Unie du Cameroun, elle travaillait avec tous les organes des institutions spécialisées des Nations Unies. Le Comité régional africain de coordination était de création récente et était en train de se familiariser avec les travaux des Nations Unies. Sur la base des documents de la Conférence régionale qu'ils auraient reçus, les participants pourraient formuler leurs propres propositions. Elle a ensuite présenté les observations suivantes :

- a) Il est nécessaire à son avis d'adapter le système de l'ONU afin qu'il réponde aux besoins des femmes et afin de pouvoir exécuter les programmes en leur faveur. La plupart des femmes travaillent aux projets à titre bénévole, ce ne

sont pas des spécialistes et souvent elles s'adressent à la mauvaise organisation pour obtenir de l'aide. Personnellement Mme Tsanga a de la chance car les organisations de son pays l'aident à adapter ses projets aux normes de l'Organisation des Nations Unies.

b) Souvent on demande aux femmes d'adapter leurs projets aux priorités des gouvernements, qui ne tiennent pas compte des intérêts des femmes. Les femmes veulent être consultées au sujet des projets.

c) Parfois quand les femmes veulent lancer un projet mineur mais qui leur tient à coeur, on leur dit qu'il n'est pas assez important.

d) L'Organisation des Nations Unies devrait aider les femmes à faire état de leurs besoins et de la recherche devrait être effectuée pour faire en sorte que les techniques appliquées soient bien adaptées à leurs besoins; ces nouvelles techniques devraient représenter une amélioration par rapport aux techniques actuelles, grâce à des travaux de recherche.

e) En ce qui concerne l'enseignement, les femmes sont très en retard. Il faudrait effectuer des études pour tirer parti des connaissances des femmes. On pourrait par exemple perfectionner leurs aptitudes ménagères pour qu'elles puissent obtenir un emploi dans l'hôtellerie et la restauration, posséder leur propre restaurant etc..

f) Les femmes attendent beaucoup des organismes des Nations Unies parce que, malgré les promesses des gouvernements, il ne leur est pas alloué beaucoup de ressources en vue de leur intégration au développement.

17. La Présidente a remercié Mme Tsanga de ses remarques qui aideraient les organismes à coopérer dans le domaine en question et à être utiles pour les pays bénéficiaires. Elle a déclaré que le Groupe de travail interinstitutions était un mécanisme s'efforçant de répondre aux préoccupations nationales.

Résumé des projets en cours et des projets prévus pour l'intégration des femmes au développement dans la région africaine

18. En présentant ce résumé, la consultante de la CEA a souligné qu'il visait à aider le Groupe de travail à coordonner ses activités. En ce qui concerne la première partie (analyse de projets), l'attention des participants a été attirée sur les sections concernant l'enseignement et la formation, l'emploi et les communications et les médias qui devraient être révisées. Il a été demandé aux participants d'étudier les directives d'action future qui découlaient de l'analyse et d'essayer de formuler un plan en vue d'une action future concertée.

19. A la deuxième réunion du Groupe de travail, les propositions suivantes ont été acceptées :

a) Un nouveau paragraphe intitulé "Crédit et banques", devrait être établi par le représentant de la FAO, pour être inclus dans les directives.

b) Chaque organisme fournirait des renseignements sur les tendances futures lorsque ce genre de renseignement n'avait pas déjà été inclus dans les documents établis pour la Conférence régionale.

c) Chaque organisme enverrait des renseignements à jour sur ses activités au secrétariat de la CEA d'ici à la mi-janvier 1980. En outre tous les projets mentionnés dans les documents des organismes pour la Conférence régionale seraient inclus par le secrétariat dans ce résumé. La FAO devait communiquer au secrétariat la liste de ses projets figurant dans l'indice cumulatif de la FAO.

d) Afin de coordonner les plans et les activités de la région, le secrétariat devrait examiner quels liens les divers organismes des Nations Unies ont à l'échelon régional, sous-régional et national les uns avec les autres et faire rapport aux organismes. On a mentionné en particulier les comités interinstitutions et consultatifs du Comité de coordination et de programme et l'Equipe spéciale de la FAO sur le développement rural.

e) Le représentant de la Carnegie Corporation a mentionné que l'on pourrait organiser une formation à l'échelon national en ce qui concerne la coordination et l'exécution des activités. Mme Elsie Cross avait travaillé pour la Carnegie Corporation dans ce domaine et cette dernière serait prête à l'aider.

f) En ce qui concerne la participation des organismes aux programmes d'action à l'échelon régional et national, il a été estimé qu'il fallait que les MULPOC établissent un document sur la participation de caractère pragmatique.

20. En réponse à la demande de la Présidente qui souhaitait que les participants suggèrent des questions à inscrire à un ordre du jour futur, les deux domaines suivants ont été suggérés :

a) Les soins de santé primaires pour les femmes et,

b) les techniques de communication devant permettre d'atteindre la base dans les zones rurales.

D. CONCLUSION

21. Il a été décidé que la CEA devrait avoir toute liberté pour demander aux membres du Groupe de travail qui participeraient à la Conférence mondiale à Copenhague de lui fournir l'appui nécessaire pour renforcer la participation de la région africaine à la Conférence.

22. Il a été décidé aussi que la réunion du Groupe de travail de 1980 devrait avoir lieu le deuxième semestre, après que le MULPOC se serait réuni et après la Conférence mondiale et la Conférence des ministres. Il a été souligné que les organisations et les institutions spécialisées n'étaient pas pleinement représentées à la réunion actuelle et qu'il faudrait leur demander d'assister aux réunions interinstitutions. A l'avenir les donateurs pourraient aussi être invités aux réunions. Il a été estimé que la réunion interinstitutions ne devrait pas être convoquée au même moment qu'une conférence régionale. La réunion future pourrait avoir lieu à l'un des sièges des MULPOC.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

PNUD M. J. Mufti, Représentant résident, Lusaka
Mme Daphne Casey, Administrateur de programme adjoint, Lusaka

UNESCO Mme Nambou A. Gnali, Bureau régional de l'enseignement pour
l'Afrique, Dakar
Mme W. Tamzali, Administrateur de projets, Paris
Mme Gemme J. Adu-Bobie, Assistante (programme), Kenya

FAO Mme Yasmin Morenas, Administrateur de programmes pour les femmes,
Rome
M. Eric R. Krystall, FAO/PVFM, Conseiller, Nairobi
Mme F.A. Sai, Bureau régional, Accra

FISE Mme Aida Gindy, Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Est,
Nairobi

OIT Mme N. Tschyrkov, Service de l'égalité des droits, Genève
Mme H.M. Albastros, Bureau régional, Addis-Abéba

OMS Mme D. Gentles, Professeur de soins infirmiers, OMS, Lusaka

UN/CSDHA M. Bell Angel, Section de la promotion de la femme, Vienne

Institut de
recherche des
Nations Unies
pour le déve-
loppement
social Mme Marie Angélique Savane, Genève

PAM Mlle Rakhashanda Malik, Administrateur de projet, (Adjoint de
deuxième classe) Addis-Abéba

SIDA Mme Karin Himmelstrand, Stockholm

Carnegie
Corporation Mme Kristin Anderson, New York

E/CN.14/741

Annexe I

Page 2

Belgique Mme Hilde Missant, Ministère de la coopération au développement

Caritas

International Mme Euphrasia Mherukumomba, Lusaka

CEA

M. J. Riby-Williams, Chef de la Division du développement social

Mme Mary Tadesse, Coordonnateur technique en chef du Centre africain de recherches et de formation pour la femme (CARFF)

Mme Nellie Okello, Administrateur de programmes (CARFF)

Mme Jasleen Dhamija, Coordonnateur de projets pour l'artisanat et la petite industrie, CARFF/OIT

Mme Jocelyne Maconick, Fonctionnaire de la nutrition et de la population, CARFF/FAO

ANNEXE II

RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETARIAT POUR LA PERIODE

D'AVRIL 1978 A SEPTEMBRE 1979

1. La réunion inaugurale du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'intégration de la femme au développement en Afrique a eu lieu à Addis-Abéba, au siège de la CEA, les 30 et 31 mars 1978. Les institutions spécialisées et organisations suivantes ont participé à la réunion : le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, le Bureau international du Travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Siège de l'ONU à New York et la Commission économique pour l'Afrique.

2. Les questions nécessitant des activités consécutives qui ont été décidées au cours de la réunion peuvent être divisées en deux catégories : les propositions figurant dans le mandat adopté et les décisions prises au cours des débats.

Propositions figurant dans le mandat qui nécessitent une action consécutive

3. Le mandat adopté par le Groupe de travail a confirmé dix fonctions, dont a) l'identification des besoins qui ne sont pas actuellement satisfaits, b) l'évaluation des progrès réalisés et la diffusion des renseignements obtenus, c) les communications avec le Comité administratif de la coordination et le Groupe spécial de travail interorganisations sur l'intégration des femmes au développement et d) l'examen des progrès réalisés en matière de recrutement des Africaines dans le système des Nations Unies. Le secrétariat propose que cette réunion décide des moyens d'assurer ces fonctions.

4. Le mandat comprend aussi les décisions suivantes : a) le Groupe de travail doit se réunir une fois chaque année; b) le CARFT doit désigner un fonctionnaire à plein temps qui assurera le service du Groupe de travail; c) chaque organisation doit désigner un fonctionnaire qui sera chargé d'assurer une coopération permanente avec le Centre. Bien que la deuxième réunion du Groupe de travail ait lieu actuellement, aucun fonctionnaire n'a été affecté à plein temps au Groupe de travail en raison de contraintes budgétaires. On espère trouver une solution à cette difficulté au cours de la réunion. De même, il n'a été reçu aucune communication des membres du Groupe de travail au sujet de la désignation du personnel qui sera chargé de la coopération et de la coordination.

5. La dernière grande décision incorporée dans le mandat concerne le règlement intérieur des réunions du Groupe de travail. Après avoir prévu les modalités de l'élection du bureau et de la convocation des réunions, le mandat stipule que le Groupe de travail déterminera son propre règlement intérieur, les considérations primordiales étant l'efficacité et la rapidité. Le CARFF suggère qu'il soit fait preuve de souplesse pour s'adapter à la situation à chaque réunion.

Autres décisions prises au cours de la réunion

Etablissement d'un résumé sur les activités en cours et prévues pour l'intégration des femmes au développement en Afrique

6. L'un des principaux résultats de la réunion de mars 1978 a été la conclusion selon laquelle la synthèse révisée mondiale ne reflétait pas de manière satisfaisante la participation des différents organismes des Nations Unies à l'échelon régional. Il a donc été décidé d'établir un résumé des activités en cours et prévues des organismes des Nations Unies pour l'intégration des femmes au développement en Afrique selon la présentation suivante :

- un préambule qui préciserait que le Groupe de travail tient compte de l'ensemble des efforts de développement et non pas seulement des programmes concernant les femmes;
- les déclarations de politique générale de chaque organisation au sujet de l'intégration des femmes au développement, en insistant sur l'approche qu'elle adopte en Afrique;
- une description de la structure des organisations et de la manière dont elles travaillent dans la région;
- des questions correspondant aux rubriques utilisées dans le Plan d'action africain, et
- une section distincte pour les programmes de développement rural intégré, la technologie appropriée et toutes les autres activités importantes ne rentrant pas dans les rubriques précédentes comme les droits de l'homme.

En avril 1978 le secrétariat a dûment établi, puis envoyé à tous les membres du Groupe de travail un plan détaillé des renseignements nécessaires pour établir le résumé des activités en cours et prévues en Afrique pour l'intégration des femmes au développement comme il lui avait été demandé à la réunion de le faire.

7. Le 18 avril 1978, la Présidente a demandé par lettre à M. Bradford Morse, Administrateur du PNUD, de mettre à la disposition du Groupe de travail les données reçues des bureaux du PNUD au sujet de l'intégration des femmes au développement en Afrique. Le secrétariat a reçu la réponse à cette demande vers la fin de mai ainsi qu'un résumé des renseignements fournis au siège du PNUD par les bureaux

sur le terrain au sujet de la participation des femmes aux projets des pays recevant une assistance du PNUD en Afrique et de leur rôle en tant que bénéficiaires de ces projets. Toutefois l'Administrateur a suggéré la possibilité d'obtenir des renseignements plus détaillés en s'adressant directement aux divers bureaux sur le terrain du PNUD. Comme le Groupe de travail a désigné Madame Brenda McSweeney et Madame Pamela Mboya, toutes les deux fonctionnaires au PNUD, pour assurer la liaison avec les bureaux du PNUD en Afrique, le texte de la lettre de l'Administrateur leur a été envoyé en juillet pour qu'elles prennent les mesures qui s'imposaient.

8. Le 30 août un memorandum interservices a été envoyé par Madame Brenda McSweeney, Rapporteur, à tous les représentants résidents du PNUD en Afrique, leur demandant de fournir au secrétariat davantage de renseignements sur les projets concernant l'intégration des femmes au développement dans leur pays. Jusqu'à présent seuls l'Angola, le Botswana, le Congo, la Gambie, le Ghana, le Malawi, le Mali, le Nigéria, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal, la Somalie, le Soudan et la Zambie ont répondu. Certains bureaux ont signalé seulement les projets concernant expressément les femmes tandis que d'autres ont inclus les projets qui tout en ne visant pas les femmes ont beaucoup de femmes comme participantes et dont les femmes et les enfants bénéficient davantage. D'autres bureaux ont signalé seulement les projets bénéficiant d'une assistance du PNUD tandis que d'autres ont inclus aussi les projets recevant une assistance d'autres organismes des Nations Unies.

9. Malheureusement certains membres du Groupe de travail n'ont pas envoyé les renseignements requis malgré la lettre de rappel qui leur a été envoyée en septembre. Jusqu'à maintenant le secrétariat a reçu des réponses de la CEA, de l'ONUDI, de l'UNESCO, du FISE et de l'OIT/CEA. Bien que la Banque mondiale n'ait pas participé à la première réunion du Groupe de travail, elle s'est déclarée intéressée et elle a fourni des renseignements sur ses efforts pour examiner l'incidence de ses activités sur les femmes pour empêcher les effets préjudiciables éventuels et étudier quelles sont les possibilités d'augmenter la participation des femmes à ces activités.

10. Le secrétariat a maintenant rassemblé tous les renseignements qu'il avait reçus, ainsi que les renseignements pertinents qu'il a pu obtenir à l'aide de la synthèse révisée mondiale. La tâche de rassemblement et d'examen des projets en cours et prévus des organismes des Nations Unies en faveur de la participation des femmes à l'ensemble du développement a été considérée comme la première étape qui devrait déboucher sur l'énorme tâche d'évaluation qui sera effectuée à un stade ultérieur de manière à déterminer l'incidence des projets bénéficiant d'une assistance de l'ONU.

Les femmes et le système des Nations Unies

11. Le Groupe de travail a consacré aussi beaucoup de temps à examiner la question des femmes et de la prise de décisions dans le système des Nations Unies. Le fait

que les femmes ne sont pas représentées équitablement dans la catégorie des administrateurs dans le système des Nations Unies a amené à recommander que toutes les organisations s'engagent à faire en sorte de compter 30 p. 100 de femmes parmi leurs administrateurs d'ici à 1980. On espère que les représentants d'organisations participant à la présente réunion feront rapport sur les progrès que leurs organisations auront accomplis dans ce domaine. Dans son désir que l'on s'attaque immédiatement aux problèmes des femmes dans le cadre d'une stratégie du développement, le Groupe de travail a recommandé que, lorsque la CEA établirait le mandat de ses Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC), on tienne compte de la question de l'intégration des femmes dans le développement. Le secrétariat est heureux de signaler que la CEA procède actuellement, avec l'aide du PNUD, au recrutement des coordonnateurs des programmes des femmes pour quatre sous-régions de MULPOC. Ces fonctionnaires seront chargés de l'intégration des activités en faveur des femmes dans le programme général des MULPOC.

Ratification du mandat du Groupe de travail

12. Il a été décidé au cours de la première session que le rapport serait envoyé au siège de tous les organismes participants pour ratification du mandat. Cette directive a été dûment respectée par le secrétariat mais jusqu'à maintenant seule l'Organisation mondiale de la santé a procédé à cette ratification. Le secrétariat serait reconnaissant aux autres membres de préciser leur position en ce domaine.

Conclusion

13. Bien que l'on puisse conclure du rapport ci-dessus que le Groupe de travail interinstitutions sur l'intégration de la femme au développement en Afrique n'a pas fonctionné efficacement au cours de l'année passée, le secrétariat estime que ce genre de problème est inévitable au cours des premiers stades d'établissement d'un organisme comme le Groupe de travail. A son avis la désignation d'un fonctionnaire à plein temps contribuera en grande partie à résoudre les problèmes qui se posent, en ce sens qu'il y aura quelqu'un qui suivra constamment l'application des décisions prises et mettra en marche un système de surveillance et de coordination des projets bénéficiant d'une assistance des organismes des Nations Unies.